



VAE ANIMATION

Asnières-sur-Seine (92)

Présentation

La VAE est un droit individuel qui repose sur le consentement du candidat.

Elle permet de valider partiellement ou en totalité un diplôme sur la base des compétences développées par des expériences bénévoles ou professionnelles antérieures.

Pour avoir des informations générales vous pouvez vous connecter sur : www.vae.gouv.fr

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi.

Prérequis

Toute personne justifiant d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, ceci quel que soit l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation. Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels du 08/08/2016.

Avis de recevabilité obtenu auprès de la DRAJES après instruction du livret 1.

Durée

- Entre **12 et 24 heures** au centre de formation.
- Entretien individuel **minimum 6 heures**.
- Regroupement collectif **minimum 6 heures**.

Dates de sessions

Le **15 janvier 2026** et le **16 avril 2026**.

Lieu

Centre National de Formation Ifac
53 rue du RP C. Gilbert, 92600 Asnières-sur-Seine

Tarifs

CPJEPS et BPJEPS	12h : 750 € ; 20h : 1 200 € ; 24h : 1 500 €
DEJEPS et DESJEPS	12h = 950 € ; 20h = 1 600 € ; 24h : 1 900 €

Dates limites d'inscription et formalités administratives

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription accompagné de votre avis de recevabilité auprès du contact ci-dessous : la responsable administrative vous enverra une convocation à réception.

Sélections

Pour faire valider les acquis de son expérience, la demande se fait auprès de la DRAJES. C'est la première étape contractuelle appelée « demande de recevabilité ».

Ce dossier de candidature est appelé – Livret 1.

Cette recevabilité atteste que le candidat a fait preuve d'une expérience cumulée de 12 mois et d'un minimum de **1607 heures** en rapport avec le diplôme visé. Se renseigner auprès de la DRAJES. Dossier en téléchargement sur le site : <https://www.sports.gouv.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-498>

Il faudra donc fournir l'avis de recevabilité pour bénéficier d'un accompagnement VAE. La décision de recevabilité est prononcée après instruction et au vu des informations et des pièces justifiant des expériences réalisées.

Objectifs

L'accompagnement vise à transmettre au candidat(e) une aide méthodologique afin d'acquérir une méthode de travail pour identifier les activités, les analyser et les décrire en détail grâce à un questionnement.

CONTACT



Sabine CANOVAS
01 46 88 10 42
sabine.canovas@dso.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil – Association à but non lucratif
à vocation éducative, sociale et territoriale.

Contenu de la formation

L'accompagnement VAE vise à transmettre une méthodologie au candidat. Il s'appuiera sur les référentiels du diplôme visé.

Les étapes de l'accompagnement comprennent :

- Présentation de la méthodologie,
- Inventaire des expériences bénévoles ou professionnelles.
- Choix des activités pertinentes au regard du référentiel.
- Entretiens individuels et rédaction des expériences. Préparation à l'entretien avec le jury.

Méthodes mobilisées

- Entretiens d'explicitation individuels,
- Echange avec des pairs en collectif,
- Accompagnement à la rédaction des expériences,
- Simulation à l'entretien avec le jury.

Modalités de recevabilité

L'obtention de la recevabilité - Livret 1 et la présentation des expériences - Livret 2

Lorsque le livret 1 a été déclaré recevable, le candidat peut faire une demande de validation en déposant un dossier de VAE « Livret 2 », dans lequel il/elle aura à décrire son expérience.

Lien vers livret 2 - dépôt du dossier : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/depot-des-dossiers-vae-2024-pour-les-jurys-idf>

Le candidat(e) peut demander un accompagnement pour choisir et décrire les activités pertinentes.

Modalités d'évaluation

La validation se réalise sur présentation du Livret 2 lors d'un entretien devant un jury composé de deux membres de la DRAJES.

S'il s'agit d'une demande de validation d'un diplôme complet il faudra décrire six actions au total, avec au minimum deux actions pour chacune des fonctions suivantes :

- Animation auprès des publics et encadrement d'activités.
- Conception, mise en œuvre et évaluation de projet.

S'il s'agit d'une demande validation partielle : en fonction du nombre de blocs de compétences à valider, décrire deux à six actions, en respectant les conseils et recommandations.

En cas de validation partielle, les parties de certification obtenues par la VAE sont acquises définitivement.

Elles permettent des dispenses d'épreuve en fonction des équivalences totales ou partielles prévues.

Un candidat(e) ne peut déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à 3 demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile .

Les contextes d'exercices pris en compte : les situations de salariés, non-salariés, bénévoles, agent public ainsi que les cadres spécifiques suivants :

- Les périodes de formation initiale et continue en milieu professionnel,
- Les stages pratiques et les périodes de formation pratique des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

La durée de l'expérience prend en compte l'activité exercée de manière continue ou discontinue à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger. La durée des activités réalisées hors formation devra être supérieure à celles réalisées en formation. Les activités exercées dans le cadre de responsabilités électorales syndicales, d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.

Le calendrier des commissions jurys est disponible sur le site de la DRAJES <https://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/juryVAE>

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, merci de bien vouloir vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

